

COMMUNE D'AUCUN

Séance du lundi 18 juillet 2022

Date de la convocation: 08/07/2022

Membres en exercice :	<i>L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Corinne GALEY</i>
11	
Présents : 9	Présents : Liliane BAREIL, Nathalie CHABERGE, Sylvie DALL'AGNESE, Jean-Michel ETCHEBARNE, Corinne GALEY, Patrick LAGÜES, Joëlle LANNE, Christophe LEGER, Guy NICOLLAS
Votants: 10	Représentés: Rémy DAVEZAC par Patrick LAGÜES
Pour: 10	Excusés:
Contre: 0	Absents: Nicolas CORMIER
Abstentions: 0	Secrétaire de séance: Guy NICOLLAS

Objet: Vente maison de l'ancienne Poste - DE_52_2022

Madame le Maire expose à l'assemblée les retours des deux agences immobilières engagées pour la vente de la propriété de l'ancienne Poste sise à Aucun.

L'Agence Century 21 / Val Habitat- N'a pas eu de visite pour ce bien. La proximité de la route et la taille du jardin ont dissuadé les acheteurs. Elle n'a donc pas adressé de proposition de vente à la commune d'Aucun .

L'Agence ABAFIM- Emmanuel Crouzier - a adressé à la mairie d'Aucun un rapport d'activité faisant apparaître 33 clients potentiels reçus en agence. L'agence proposait une visite virtuelle en ligne de la propriété.

Monsieur Emmanuel CROUZIER a proposé le bien prioritairement aux acheteurs en résidence principale. Aucun de ces acheteurs n'étaient intéressés du fait de la proximité de la route et de l'exiguïté de l'espace extérieur. Ils n'ont adressé aucune proposition, même inférieure au prix demandé.

Parmi les 33 clients potentiels, 8 personnes sont venues visiter le bien.

Monsieur Emmanuel CROUZIER pour l'Agence ABAFIM a adressé une offre d'achat à la commune d'Aucun, le 27 juin 2022. Il s'agit de l'offre de Monsieur Tom GRUNAUER pour un montant de 163 100 € net vendeur.

Madame le maire a consulté dès le lendemain l'ensemble des membres du Conseil Municipal et a fait parvenir par voie électronique la proposition d'achat à tous.

Retour de cette consultation électronique :

- 9 membres favorables à la vente
- 1 membre souhaitait attendre la fin du délai légal pour donner réponse, et peut être recevoir dans l'intervalle d'autres propositions.
- 1 membre défavorable à la vente en résidence secondaire.

Après échanges, les membres présents ont voté à l'unanimité et:

- Validé la proposition d'achat de Monsieur GRUNAUER pour un montant de 163 100 € net vendeur,
- autorisé Madame le Maire ou sa première Adjointe, Madame Joëlle L'ANNE, à procéder aux démarches nécessaires à la finalisation de cette vente et à signer tous documents auprès du notaire Maître Jaréno à Lourdes.

Préfecture des Hautes Pyrénées
Date de réception de l'AR: 21/07/2022
065-216500454-20220718-DE_52_2022-DE

Fait à Aucun, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Corinne GALEY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___